Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260914-2026_09_14_049-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 14 septembre 2026
Délibération N°2026-09-14-049

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 08 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame Marie Odile DUVAL a été désignée pour remplir ces fonctions.

---

2. Mise en place d'une réserve communale de sécurité civile

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un outil complémentaire au plan communal de sauvegarde : la réserve communale de sécurité civile. Elle est composée de citoyens volontaires et bénévoles de tout âge et de tout métier et est placée sous l'autorité du Maire. Elle a pour vocation d'aider les élus et les agents communaux en cas de catastrophes naturelles (inondations tempêtes, incendies de forêts, ou d'accidents industriels). Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux sapeurs-pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.
Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

A) – En prévention d'un évènement :

- Sensibilisation et information de la population sur les risques communaux
- Préparation de la population aux comportements à adopter face aux risques
- Participation aux opérations de campagnes de préventions (débroussaillement, inondation...)
- Participation à la rédaction, l'actualisation et la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde PCS

B) – lors d'un évènement

- Alerter : alerter la population et évacuer un quartier
- Surveiller : les digues, massifs forestiers, cours d'eau. Assurer le suivi des personnes vulnérables (canicule, grand froid...)
- Soutenir : accueillir, ravitailler, nettoyer
- Coordonner : aider à la mise en place d'un commandement communal. Collecter et distribuer des dons aux profits des sinistrés.

15, le bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260914-2026_09_14_049-DE

La première étape consiste à l'adoption d'une délibération pour la création d'une réserve communale de sécurité civile.

Une information sera faite aux administrés pour leur présenter cette initiative. La constitution de cette réserve communale sera ensuite réalisée par la rédaction d'un acte d'engagement, un règlement intérieur, un arrêté du maire, afin d'encadrer la procédure.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

A la constitution d'une réserve communale de sécurité civile assortie de sa procédure d'application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE MINIHY-TREGUIER (Cotes-d'Armor)

Le Maire
Christian LE ROI

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture